

Assemblée générale du 11 mars 2023

Rapport d'activité 2022

1. Vie de la fédération	<i>pages 2 à 5</i>
1.1. Structuration et évolution du fonctionnement	
1.2. Organisation : secrétariat, permanences, informatique	
1.3. Rencontres institutionnelles	
1.4. Communication	
2. Participation aux conseils et commissions	<i>pages 5 à 8</i>
3. Suivi des dossiers importants	<i>pages 8 à 14</i>
3.1. La plateforme "Sentinelles de la Nature"	
3.2. Le projet fédéral Arbres d'Anjou	
3.3. L'eau	
3.4. L'agriculture	
3.5. L'environnement	
3.6. L'urbanisme	
3.7. L'aménagement	
3.8. L'énergie	
3.9. Les mobilités	
Conclusion	<i>page 14</i>
Annexes	<i>pages 15 à 19</i>
1 - Liste des réunions 2022	
2 – Recours engagés ou suivis en 2022	
3 – Plaintes déposées en 2022	

La Sauvegarde de l'Anjou est une fédération départementale d'associations de protection de la nature et de protection des sites et monuments qui est membre de France Nature Environnement Pays de la Loire.

Créée en 1965 sous l'appellation "Sauvegarde du Vieil Angers", elle a conservé cette appellation jusqu'en 1973.

Elle est agréée au titre de la protection de l'environnement depuis 1978. Cet agrément a été renouvelé pour la dernière fois le 20 août 2021.

À la suite de ce renouvellement, la Sauvegarde de l'Anjou a vu en 2022 renouvelée pour 5 ans son habilitation à siéger dans les instances locales. C'est ce qui lui permet de participer à nombre de commissions institutionnelles où sont examinés les programmes ou les projets les plus impactants.

Actuellement, 21 associations et 37500 militants adhèrent à la Sauvegarde de l'Anjou, qui dispose ainsi d'un réseau de compétences et d'informations indispensables pour mener une action coordonnée au niveau départemental.

Elle est adhérente à France Nature Environnement Pays de la Loire, ce qui lui permet d'améliorer les liens avec les échelles régionale et nationale du mouvement FNE.

Son action, menée essentiellement en bénévolat, porte sur deux pôles d'activité :

- l'environnement
- les sites et le patrimoine bâti.

2

Son activité en 2022 s'est structurée autour de 3 priorités :

- 1- Vie de la fédération : structuration, organisation, rencontres institutionnelles et communication.***
- 2- Participation aux différentes commissions.***
- 3- Dossiers importants.***

Le temps de bénévolat estimé pour l'année 2022 dépasse les 2500 heures, représentant l'équivalent de 54 000 euros.

En 2022, la Sauvegarde de l'Anjou a participé à de très nombreuses commissions, comités ou réunions sur les sujets de l'environnement et du patrimoine (cf. liste en annexe 1).

1. Vie de la fédération

Depuis 2007, en complément des associations membres, les adhérents individuels sont bienvenus et constituent un collège au même titre qu'une association adhérente. Le conseil d'administration de la Sauvegarde est constitué de 15 membres.

Habilitée à siéger dans les instances locales, la Sauvegarde de l'Anjou participe de façon régulière à plusieurs commissions officielles (cf. infra : CODERST, CDPENAF, Commissions locales de l'eau, CDNPS, CDOA, Conseil de Développement, diverses CSS et CCSPL etc.) et rencontre les services de l'Etat ou les élus chaque fois qu'un dossier le nécessite. En 2022, ont eu lieu des rencontres avec les services de l'Etat (DDT, DREAL...), le Conseil départemental ainsi qu'avec des élus et techniciens des collectivités locales.

La Sauvegarde a bâti au cours de l'année 2022 un projet fédéral sur le thème de l'Arbre. Elle s'est également beaucoup investie sur la biodiversité, la préservation de l'eau, l'urbanisme et les mobilités qui resteront des sujets de fond pour 2023.

Elle conseille dans les domaines de l'urbanisme, de l'environnement et de la biodiversité tant en direction des particuliers que des associations.

1.1. Structuration et évolution du fonctionnement

Lors de l'assemblée générale de 2022 avaient été fixées les ambitions prioritaires de la Sauvegarde :

- renforcer la capacité d'action et d'animation de la fédération,
- mieux prendre en charge les alertes Sentinelles de la Nature,
- et enfin déployer sur tout le département le projet Arbres d'Anjou en développant des animations culturelles et naturalistes par le recrutement d'un(e) salarié(e).

Un animateur a ainsi été recruté courant mai, avec pour missions d'animer la vie fédérale, de renforcer le lien avec notre réseau d'associations, de bâtir et structurer, avec des bénévoles, le projet Arbres d'Anjou, ainsi que contribuer à la recherche de financements.

Ainsi, des animations montées par le groupe de travail "Arbres" ont été réalisées au cours de l'année 2022 :

- 9 octobre 2022 : Loire et végétal à vélo avec l'AMAP de La Confluence, Place au vélo et la Sauvegarde a permis de rassembler une trentaine de participants.
- 15 octobre 2022 : une visite et découverte de l'Arboretum et certains de ses arbres remarquables ont réuni une trentaine de participants.
- 6 novembre 2022 : Festival "Les 4 saisons à Boudré", qui s'est déroulé à Seiches.

Un programme de communication et de rencontres a été réalisé au cours de l'année 2022.

Dans le cadre du projet d'accompagnement financier de l'association nationale A.R.B.R.E.S, la réalisation d'un visuel Arbres d'Anjou permettra l'impression de tee-shirts, de documents de communication et la création d'une flamme.

Une animation arbres auprès de l'école Les Lavandières d'Armaillé a été réalisée à la demande de la directrice de cette classe unique avec accompagnement sur le terrain en octobre 2022.

Des associations membres ont été rencontrées (LPO, SESA, collectif de Boudré). Les objectifs sont de rencontrer une association par mois, d'organiser une action en commun avec chaque association et de leur offrir plus de visibilité sur le site Internet de la Sauvegarde.

Participation à France Nature Environnement Pays de la Loire (FNEPL)

Membre fondateur de FNEPL, la Sauvegarde de l'Anjou y siège au CA et au bureau. Les nombreuses sollicitations qu'elle reçoit, justifient l'action de cette fédération régionale qui est également agréée et reconnue représentative pour participer au dialogue environnemental. En 2022, son appui a été apprécié notamment pour le suivi des politiques de l'eau et des milieux aquatiques, et pour le suivi régulier des dossiers juridiques.

1.2. Organisation : Secrétariat – permanences- gestion informatique

Les bénévoles de la Sauvegarde assurent une permanence tous les jeudis après-midi de 14h à 17h. Ces permanences sont l'occasion de rencontres avec de nouveaux militants et de répondre à de nombreuses questions sur les atteintes à l'environnement. Elles ont été assurées durant toute l'année 2022. Elles permettent de relever le courrier de la Sauvegarde et celui des associations domiciliées au 14 rue Lionnaise. Parmi les tâches assurées régulièrement pour le fonctionnement de l'association, deux bénévoles assurent la gestion des courriels (traitement de plus de 2330 messages annuels auxquels il faut additionner 1800 messages envoyés par le gestionnaire). La maintenance informatique et la gestion de la boîte contact (veille et suivi du site <https://sauvegarde-anjou.org/> avec mise à jour et correction des problèmes qui surviennent) sont également assurées par un bénévole.

1.3. Rencontres institutionnelles

Commission nationale du débat public (CNDP)

Le 24 mars 2022 a été organisée une rencontre entre la Sauvegarde, FNE Pays de Loire et le délégué régional de la CNDP. La CNDP a rappelé son rôle d'organisation de concertations préalables à des projets et la capacité des associations à demander de telles concertations au travers de leur "droit d'initiative" prévu par le code de l'environnement.

Comités des usagers de la Préfecture

Le 8 décembre 2022, la Sauvegarde a participé à la réunion conjointe de deux comités d'usagers de la préfecture du Maine-et-Loire, le CLU (Comité local des usagers) et le CLAC (Comité local d'amélioration continue). Une occasion de faire remonter à la préfecture les difficultés ou lourdeurs rencontrées dans certaines procédures administratives auxquelles sont soumises les associations.

Autres rencontres :

- ✓ Une rencontre avec le conseil départemental 49 a eu lieu le 11 octobre 2022 avec Mme Marie-Jo Hamard conseillère départementale, vice-présidente en charge de la transition écologique et M. Pierre Cumin, directeur en charge de l'environnement.
- ✓ De même, le projet fédéral de l'association a été présenté à Mme Caroline Houssin-Salvetat, maire d'Avrillé et vice-présidente d'ALM.
- ✓ Rencontre avec Mme Hélène Cruypenninck, adjointe à l'environnement de la ville d'Angers et Mme Fanny Maujean, directrice des Parcs et Jardins le 18 novembre
- ✓ Rencontre avec M. Didier Bertin, responsable environnement au département le 28 novembre.
- ✓ CAUE 49 : rencontres sur le projet de partenariat.

1.4. Communication - l'année 2022 en chiffres

Site web :

En collaboration avec l'ESAIP (Ecole d'ingénieurs de l'Avenir Responsable), un groupe de 4 étudiantes et étudiants ont travaillé sur un projet d'amélioration du fonctionnement du site Web et de sa présentation. Les entrées de fiches d'arbres sont facilitées directement à partir de la carte. En 2023, cette collaboration se poursuivra avec l'amélioration des outils d'administration.

Des bénévoles de l'association ont animé les pages Facebook et Twitter.

Leur rôle consiste à :

- Relayer les événements et actions des associations membres et amies de la Sauvegarde,
- Publier les articles rédigés sur le blog de la Sauvegarde,
- Informer sur les actions de la Sauvegarde,
- Répondre aux messages envoyés via «Messenger».

Données Facebook :

Les chiffres importants :

- actuellement 922 abonnés sur Facebook et 988 personnes suivent la page Facebook.
- 30 publications en 2022
- 10 réception de messages par la messagerie Facebook.

Données Twitter :

- Le nombre d'abonnés à notre compte Twitter était de 1551 au 31 décembre 2022.

Données "procédures" du site de la Sauvegarde :

- 15 dépositions lors d'enquêtes publiques et consultations publiques
- Nombreux articles de presse inspirés par l'action de l'association
- 4 recours auprès de l'autorité administrative et 4 plaintes en justice en 2022 (*voir annexes 2 et 3*).

2. Participation aux Conseils et Commissions

CODERST (Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques)

Le CODERST examine chaque mois les dossiers de demande d'autorisation d'exploiter principalement au titre des législations et des réglementations relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement, aux déchets, à l'eau, à la qualité de l'air et à la santé publique. En 2022, le CODERST s'est réuni 10 fois; le représentant de la Sauvegarde y siège assidûment.

2022 a vu la reprise des CODERST en présentiel même si dorénavant la possibilité d'y assister en visioconférence a été maintenue. Une nouvelle fois la baisse des dossiers examinés est sensible car deux réunions ont été annulées (août et novembre) et pour 4 séances, un seul dossier était à l'ordre du jour.

Le dossier des prélèvements dans l'Authion a une nouvelle fois fait l'objet d'un vote défavorable. Malgré les effets désastreux du réchauffement climatique et des sécheresses qu'il entraîne, la profession agricole est bien lente à remettre en cause ses méthodes de culture.

Parmi les autres dossiers ayant entraîné une opposition de la Sauvegarde, celui du projet Jade de l'entreprise Thalès à Cholet, en raison entre autres de mesures compensatoires insuffisantes, et celui de MSD à Beaucouzé pour les risques sanitaires et de nombreuses nuisances dans un environnement urbain inadapté.

Deux extensions d'élevages jugées excessives ont justifié une abstention. Plusieurs dossiers de méthanisation ont également été abordés et jugés favorablement avec souvent une prise en compte des observations formulées lors de l'enquête publique.

Une place à part doit être faite pour le dossier Solairgies à Ombree d'Anjou, suite à une grave pollution de l'Oudon à la bentazone détectée en 2021 qui a justifié une intervention vigoureuse. L'arrêté proposé par la DREAL était néanmoins satisfaisant mais la Sauvegarde a décidé d'engager un contentieux contre l'entreprise responsable.

Comité de Bassin Loire-Bretagne

La Sauvegarde de l'Anjou est présente au Comité de Bassin Loire-Bretagne et au Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau par une de ses coprésidentes, désignée au titre de France Nature Environnement Pays de la Loire. C'est un dossier toujours traité en priorité avec l'étude des dossiers et la participation active aux commissions et aux séances plénières.

<https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home/comite-de-bassin/comite-bassin-loire-bretagne-concertation-des-acteurs-de-leau.html>

CESER des Pays de la Loire (Conseil Economique, Social et Environnemental Régional)

La Sauvegarde de l'Anjou est présente au CESER par une de ses coprésidentes, désignée au titre de France Nature Environnement Pays de la Loire. Cette structure est définie comme l'Assemblée consultative du *Conseil* Régional des Pays de la Loire.

<https://ceser.paysdelaloire.fr/>

CDNPS (Commission départementale de la nature, des sites et des paysages)

La CDNPS est placée sous l'autorité du préfet ou de son représentant et est consultative bien que son avis soit très largement suivi dans les prises de décision.

La consultation de la commission est obligatoire pour tous travaux en sites classés ou inscrits ainsi que pour les projets éoliens.

Elle s'est réunie 7 fois au cours de l'année 2022 avec comme principaux points à examiner :

- Demandes de permis de construire ou déclarations préalables de travaux en sites classés concernant principalement des projets de restauration ou d'extension de bâtiments existants, certains modestes destinés à l'habitat individuel, d'autres d'envergure (ancien relais de poste de la Ménitrie).

Sur les questions de bâtiment, la position de la SvA suit le plus souvent l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France (UDAP) et de l'Inspecteur des Sites (DREAL) sans manquer de souligner les enjeux environnementaux et paysagers des projets et des lieux.

- Demandes de changement de destination d'anciens bâtiments agricoles en zone N.

Ces demandes sont en général bien reçues par la CDNPS lorsqu'il s'agit de réhabilitation de bâtiment d'intérêt architectural en logement, permanent ou saisonnier.

Elles suscitent cependant des réserves ou des oppositions dans des cas de ré-emploi détourné de constructions sommaires (hangar, ruine) servant de prétexte à des constructions neuves.

- Projet de parc éolien au Fief-Sauvin ne suscitant pas d'opposition particulière ni localement ni de la part des institutions.

- Présentations à titre d'information :

- Domaine de la Roche-Morna à S^{te} Gemmes sur Loire

Projet de développement hôtelier et d'habitat en site classé. Projet bien étudié mais au bâti relativement dense portant pour partie atteinte au boisement du parc.

En attente de l'examen de la demande de permis de construire en 2023.

- Projet Loire à vélo troglodyte en saumurois.

Projet ambitieux, voire démesuré, ponctuellement à très fort impact paysager (passerelle en coteau) et environnemental (voirie et éclairage dans galeries).

Une grande vigilance s'impose !

- Schéma directeur des espaces paysagers de l'Abbaye de Fontevraud

Très intéressante analyse du site mais des propositions d'aménagement assez grandiloquentes (référence à Versailles et Chambord) s'éloignant de l'esprit monacal puis carcéral des lieux.

- Projet de ferme circulaire de Belle-Beille

Dans le périmètre du site classé de l'étang St Nicolas, le projet de « ferme » ne semble qu'un prétexte à la création d'une brasserie (hangar de fabrication et vente de bières). Ce type de projet ne semble pas avoir sa place sur ce site naturel de landes dominant l'étang. A suivre de près ...

CDNPS (Commission Départementale de la Nature, des Sites et des Paysages - formation publicité)

La formation publicité de la CDNPS s'est réunie le 7 mars 2022 par visioconférence pour aborder le sujet de l'élaboration du règlement local de publicité intercommunal (RLPi) du Choletais. Ce projet avait fait l'objet d'une concertation à laquelle la Sauvegarde de l'Anjou avait été conviée, faisant des propositions qui pour certaines ont été intégrées au document soumis à la CDNPS (notamment l'interdiction de la publicité sur mobilier urbain au sein des zones de protection renforcées hors commune de Cholet).

Le projet présenté en commission est globalement positif, permettant une réduction de la présence de la publicité sur le territoire de l'intercommunalité. La Sauvegarde de l'Anjou a toutefois relevé plusieurs motifs d'insatisfaction, dont les principaux sont la possibilité d'installation de dispositifs de publicité numérique au sein du site patrimonial remarquable et le caractère trop restreint de la zone de protection renforcée en ce qui concerne les enseignes, aboutissant à permettre l'implantation d'enseignes totalement disproportionnées dans certains secteurs patrimoniaux. Le cadre de la réunion (visioconférence) ne favorisant pas les échanges et les positionnements subtils, la Sauvegarde de l'Anjou s'est abstenue sur le rapport favorable du service instructeur. Elle a par la suite participé à l'enquête publique relative au projet de RLPi, y formulant un avis favorable assorti de deux réserves sur les problématiques précitées. Le projet a malheureusement été adopté sans correction sur ces deux points.

CDPENAF (Commission Départementale pour la Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers)

La CDPENAF examine chaque mois les dossiers d'élaboration ou de modification de Schéma de Cohérence Territoriale et de Plan Local d'Urbanisme, de demande de permis de construire sur les communes ne possédant pas de PLU, sous l'angle de l'artificialisation d'espace par les constructions, l'objectif étant de préserver au maximum les espaces non bâtis et d'atteindre la Zéro Artificialisation Nette en 2050. La commission examine aussi les dossiers de Compensation Collective Agricole, obligatoire quand un projet impacte plus de 2ha de terres agricoles.

De plus en plus de dossiers de méthanisation et de photovoltaïque ont été déposés, en particulier des ombrières sur des parcours de volaille.

CDOA (Commission Départementale de l'Orientation Agricole)

La commission se réunit une fois tous les mois et sur une période de 10 mois. Les dossiers sont adressés à l'avance aux membres pour étude. Cette année à plusieurs reprises la commission ne s'est pas tenue en présentiel et une demande d'avis sur les dossiers par écrit a été sollicitée auprès des membres. Ce procédé ne facilite pas les échanges et les temps d'explications nécessaires pour répondre aux exigences d'une commission technique.

Outre les dossiers d'agrandissement, de reprises d'exploitation et de financement, la commission a été régulièrement informée sur les conséquences du gel, de la sécheresse et de la grippe aviaire ainsi que sur les aides allouées aux exploitants.

Groupe Permanent "Environnement" du Conseil de Développement Loire Angers

La Sauvegarde de l'Anjou est représentée dans le groupe Environnement créé au sein du Conseil de Développement en 2021. Le groupe a pour mission le suivi et la veille sur la prise en compte de l'environnement dans les travaux du Conseil de Développement. Il s'est notamment saisi du Plan Biodiversité Milieux et Paysage et du plan d'adaptation au changement climatique d'ALM, ainsi que des Assises de la transition écologique. La Sauvegarde de l'Anjou a défendu son point de vue au sein du groupe sur les sujets traités.

Elle a présenté les enjeux de préservation de la biodiversité dans le Pôle Métropolitain Loire Angers, afin que ceux-ci soient mieux pris en compte par le groupe.

Commission habitat du Conseil de Développement

La Sauvegarde de l'Anjou a participé à la commission habitat qui a traité des «nouveaux modes d'habiter pour répondre aux besoins de logement et au besoin de préserver les espaces naturels et agricoles de l'urbanisation» à rapprocher de la tendance imposée vers le «zéro artificialisation nette» (ZAN). La commission a rendu son rapport début 2023.

Commissions de Suivi des Sites Seveso et déchets

La Sauvegarde a participé le 21 février 2022 à la Commission de Suivi du Site (CSS) de l'unité de valorisation énergétique de déchets de Lasse, sans constater de problèmes environnementaux notables sur ce site où le suivi des émissions et des impacts est particulièrement conséquent.

CLI (Commission locale d'information) de la centrale nucléaire de Chinon

Les représentants de la Sauvegarde ont participé à l'une des deux réunions 2022 de cette CLI. L'occasion d'en savoir plus sur des questions générales comme la stratégie (en évolution permanente) de démantèlement des anciennes centrales, et sur le fonctionnement de l'unité elle-même : Chinon n'échappe pas aux problématiques de corrosion et de fissures – on regrette sur ce point le délai de 8 années écoulé entre la détection de fissures à Chinon et l'information donnée à la CLI ! La Sauvegarde s'intéresse particulièrement aux prélèvements dans la Loire - au moment de la réunion, début juin, il n'y avait pas encore d'inquiétude sur le niveau de débit du fleuve. En ce qui concerne les rejets de produits dans la Loire, les analyses faites sur les poissons révèlent la présence de ces rejets, mais dans des quantités minimales. En revanche, la station de mesures multi-paramètres en aval de la centrale n'est pas suffisamment efficace pour rendre compte de l'étendue réelle des rejets, son amélioration apparaît indispensable.

De réunion en réunion, nos représentants vont pouvoir monter en compétence sur les questions techniques fort complexes traitées par cette CLI, et pousser l'exploitant à mettre sur la table des éléments de plus en plus précis, notamment sur la nature et le suivi des impacts de la centrale sur le milieu naturel.

3. Suivi des dossiers importants

3.1. La plateforme "Sentinelles de la Nature"

La plateforme permet à toute personne de devenir une sentinelle de la nature en signalant des atteintes à l'environnement ou des initiatives favorables. Cette plateforme se présente sous la forme d'un site internet (<https://sentinellesdelanature.fr/Pays-De-La-Loire.7.html>) ainsi que d'une application smartphone, téléchargeable gratuitement.

En 2022, l'équipe de référents de la Sauvegarde de l'Anjou s'est encore étoffée, passant de 4 à 5 référents bénévoles. Cet investissement bénévole est absolument indispensable au fonctionnement de la plateforme, les référents étant en charge du traitement des alertes (demandes de précisions, conseils à la sentinelle, engagement d'une démarche directe, publication du signalement...). Outre le traitement quotidien des alertes, les référents se sont réunis (physiquement ou par visioconférence) à une dizaine de reprises pour évaluer les suites à donner aux signalements reçus.

Aidés par l'équipe salariée de FNE Pays de la Loire, les référents bénévoles de la Sauvegarde de l'Anjou ont reçu et traité 144 signalements en 2022, soit 30 de plus qu'en 2021.

Parmi ces alertes, 134 signalements correspondaient à des dégradations. Les deux dégradations les plus fréquemment signalées correspondent à des dépôts de déchets (40) et des destructions d'arbres ou de haies (36), suivies par les brûlages de déchets et pollutions de l'eau (17 pour chacune). Diverses actions ont été mises en œuvre pour remédier à ces situations, allant du conseil donné à la sentinelle pour les cas les moins graves à une intervention directe de la Sauvegarde de l'Anjou dans certains cas.

Par exemple, la Sauvegarde de l'Anjou a porté plainte auprès du parquet d'Angers pour une destruction d'espace boisé classé à Mûrs-Erigné (cf annexe 2) et a adressé de multiples courriers aux services de l'État et aux mairies concernées suite à des arrachages de haies protégées. Aux côtés des sentinelles investies, elle a notamment pu obtenir le retrait de nombreux dépôts sauvages de déchets.

Les sentinelles peuvent aussi signaler des initiatives favorables à l'environnement, cela a par exemple permis de mettre en avant des opérations de restauration de cours d'eau et de plantations d'arbres. Cet outil servant aussi à valoriser des initiatives associatives, la Sauvegarde de l'Anjou y a par ailleurs fait la promotion de la Charte de l'Arbre, projet lancé en 2022.

Enfin, comme dans de nombreux autres départements, a été lancée en Maine-et-Loire la campagne «Sentinelles de la Nuit», visant à référencer des éclairages nocturnes nuisibles à la biodiversité ou aux riverains. Première campagne de ce type dans la région Pays de la Loire, elle a permis de récolter dans le département plus de 51 signalements, notamment relatifs aux éclairages de zones d'activité situées en périphérie des agglomérations. Ces signalements viennent s'ajouter aux 144 signalements reçus sur la plateforme hors campagne.

3.2. Le projet fédéral Arbres d'Anjou

Fort de son expérience depuis 2018, la Sauvegarde de l'Anjou a souhaité élargir l'inventaire participatif des arbres remarquables à l'ensemble du Maine-et-Loire, en l'accompagnant d'actions culturelles, d'éducation à l'environnement et de préservation concrète.

Interpellée en 2018 par différents projets d'abattage d'arbres au sein de l'agglomération d'Angers, la Sauvegarde de l'Anjou s'est structurée pour mettre en avant le rôle essentiel des arbres grâce à une meilleure connaissance botanique, à leur identification par une démarche participative, à leur protection dans les documents d'urbanisme,

C'est ainsi qu'est né le groupe interne «Arbres» au sein de la Sauvegarde, composé d'une quarantaine de citoyens.

L'Anjou possède une richesse biologique à préserver et à valoriser et les arbres sont nos meilleurs alliés dans la lutte contre le changement climatique, ils rafraîchissent et purifient l'air, ils limitent les risques environnementaux comme les inondations et l'érosion, ils contribuent au bon fonctionnement du cycle de l'eau en favorisant son infiltration, ils préservent la biodiversité et participent à notre cadre de vie, à notre santé, à notre bien-être.

Au printemps 2019, des actions en faveur des arbres sont lancées. L'organisation d'inventaires participatifs sur les communes d'Angers, Bouchemaine et Trélazé s'étend avec l'application dédiée. Des rallyes botaniques rassemblent 123 citoyens, un ciné-rencontre organisé le 17 juin 2019 au cinéma «Les 400 coups» parachève ce lancement.

En 2022, l'inventaire participatif des arbres remarquables via son application téléchargeable et consultable sur <https://www.sauvegarde-anjou.org/arbres-danjou/>, continue de se déployer en Maine-et-Loire. Chaque jour, de nouveaux arbres viennent s'ajouter sur la carte de l'application.

Ce projet dans son intégralité facilite le dialogue des citoyens autour de la nature, explique le rôle de l'arbre en ville, convainc de la nécessité de les protéger, propose aux écoles des ateliers scolaires pour sensibiliser les jeunes enfants,

De même, par un dialogue constructif auprès des élu.e.s et des services concernés de l'agglomération, des projets d'aménagement urbain ont été modifiés, voire réorientés en profondeur. De façon plus globale, notre démarche a conduit à reconsidérer la place de l'arbre au sein du PLUi de l'agglomération d'Angers, ainsi près de 400 arbres inventoriés ont été identifiés pour assurer leur protection par ce document.

En parallèle, plusieurs animations ont permis de faire découvrir cet inventaire aux citoyens et les sensibiliser à la nécessité de préserver les arbres.

En juin 2022, l'association ADDULT de Trélazé invitait un public venu nombreux à participer à une «Fête de l'Arbre» avec parcours des arbres remarquables et spectacle intitulé «L'Arbre qui plantait des hommes».

En octobre, 30 cyclistes venant d'Angers et de Bouchemaine ont participé à la sortie «Loire et Végétal à vélo» organisée dans le cadre de la Fête de la Science par les associations Amap de la Confluence, Place au Vélo et La Sauvegarde de l'Anjou.

Toujours en octobre, la Société d'Etudes Scientifiques de l'Anjou et la Sauvegarde de l'Anjou ont organisé une sortie découverte de l'Arboretum d'Angers. Les participants ont eu le plaisir d'admirer de splendides spécimens arboricoles dans un espace habituellement interdit au public.

Dans le cadre des Assises de la transition écologique d'Angers Loire Métropole, notre fédération a rédigé une Charte de l'arbre qu'elle a adressée aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale du Maine-et-Loire et à l'Association des Maires du département.

Un support illustré d'accompagnement à la Charte a été créé, se voulant un outil d'explication et de vulgarisation à destination du plus grand nombre avec le soutien de l'association nationale A.R.B.R.E.S

Des déclinaisons de ce visuel (tee-shirts, flamme, affiches, flyers...) vont également voir le jour.

Le CAUE 49 et la Sauvegarde de l'Anjou ont désiré sceller leur intérêt commun pour les arbres en Anjou au travers d'une convention partenariale. Parmi ses objectifs : déployer l'inventaire participatif, organiser des conférences et formations ou créer une exposition sur la thématique des arbres. Le prêt de salle de conférence est également un témoignage de ce partenariat.

Des rencontres avec Angers Loire Métropole sur l'inventaire (9 juin et 8 juillet), Ville d'Angers sur la Charte de l'Arbre (18 novembre), Département du Maine-et-Loire sur l'inventaire (11 octobre avec élus et 28 novembre avec responsables) illustrent la qualité et l'intérêt du dossier

Des propositions lors d'appels à projets ont été déposées auprès de l'ENS (Département 49) en juin, Educatif (département 49) en juillet, DREAL en août, Fondation Nature et Découvertes en octobre et Aux arbres citoyens! /FNE en décembre.

Grâce au soutien financier de la Fondation Nature et Découvertes, la Sauvegarde de l'Anjou va renforcer ses actions de sensibilisation à destination du grand public (parcours découvertes, rallyes botaniques...).

Un certain nombre de réunions, COPIL et groupes de travail se sont tenus, notamment sur la Charte de l'Arbre, l'inventaire participatif, les financements et la communication.

3.3. L'eau

SDGRE (Schéma Départemental de Gestion de la Ressource en Eau)

L'été que nous avons vécu en 2022 nous rappelle que la gestion de la ressource en eau est un dossier majeur et qu'il va devenir de plus en plus prégnant dans les années à venir. Le Conseil Départemental du Maine et Loire est ainsi à l'initiative d'un Schéma Départemental de Gestion de la Ressource en Eau (SDGRE). C'est quoi un SDGRE ? C'est un schéma comprenant l'élaboration d'un état des lieux de la ressource en eau puis, et surtout, un programme d'action. Il est prévu pour les années 2022 à 2028. Nous avons participé à l'élaboration de ce schéma qui a été réalisé de manière concertée. Nous avons également signé une charte d'engagement montrant notre investissement dans la future mise en œuvre de ce schéma.

Sans se substituer aux autres outils existants dans le domaine de l'eau tels le SDAGE (à l'échelle du bassin Loire Bretagne) ou les SAGE (à l'échelle locale), il nous semble que ce schéma permet d'avoir une vision, à l'échelle départementale, des efforts à engager. Les priorités données à la protection des milieux, au ralentissement du cycle de l'eau et à la sobriété pour tous les acteurs, en sont des éléments forts.

SAGE Mayenne

La Sauvegarde de l'Anjou est membre de la CLE du bassin de la Mayenne depuis novembre 2010.

La CLE Mayenne a souhaité s'engager dans une démarche de type « projet de territoire pour la gestion de l'eau » (PTGE). Une démarche de gestion quantitative "SAGE Mayenne EAU CAP 2050" a été validée avec le lancement d'études et la constitution d'un groupe de suivi et de groupes de travail. Une étude sur la détermination des débits minimums écologiques est en cours.

SAGE Oudon

La Sauvegarde de l'Anjou a intégré la CLE Oudon en mars 2017.

Elle est membre du bureau. L'élaboration d'un PTGE (Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau) a démarré, parallèlement à la révision du SAGE. Cette révision s'inscrit dans le cadre d'un contrat territorial CTEau 2020-2025. Pour alimenter la construction du PTGE, une étude HMUC (Hydrologie-Milieux-Usages-Climat) est en cours. La Sauvegarde a exprimé de fortes réserves sur les conséquences du manque de retours des questionnaires prélèvements agricoles, annoncés à hauteur de seulement 10 %. Le travail de caractérisation des plans d'eau en revanche se déroule de façon satisfaisante. Un travail d'inventaire et de caractérisation des zones humides et du bocage est réalisé dans le cadre de la révision du Sage Oudon et l'élaboration du PLUi d'Anjou Bleu Communauté. La Sauvegarde s'efforce d'être très présente et contributive dans cette instance.

SAGE Layon

La Sauvegarde est également membre du bureau de la CLE du SAGE Layon où, là encore, la principale tâche actuelle est l'élaboration d'un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE), les bassins Layon-Aubance souffrant d'un déficit hydrique important. Ceci s'est concrétisé par plusieurs réunions de la commission Gestion Quantitative de la Ressource en Eau (GQRE) du SAGE et du comité de technique pour l'étude Hydrologie-Milieux-Usages-Climat (HMUC) qui a été lancée. De prime abord, de nombreux élus locaux semblent penser qu'une diminution des prélèvements agricoles pourrait toujours être compensée d'une manière ou d'une autre (réutilisation des eaux usées, "bassines", ...). Il leur a été rappelé que ce discours était le même depuis plus de 15 ans et que la "technique" n'était pas toujours efficace pour résoudre les problèmes d'hydrologie.

Captage Grenelle de Vritz-Candé

La Sauvegarde participe aux réunions sur le captage de Vritz depuis le 04 février 2014. Un contrat CTEau commun sur les trois captages de Vritz-Freigné-Le-Louroux- Béconnais est en place. Globalement, les progrès en termes de qualité nitrates et pesticides sont faibles.

Comité de l'Eau 49

Comme chaque année, la Sauvegarde participe aux comités de l'eau réunis essentiellement en période d'étiage. La ressource de l'année 2022 particulièrement dégradée a fait se multiplier ces comités. La Sauvegarde a fortement regretté qu'ils n'aient qu'un rôle informatif.

Plans de prévention du risque d'inondations (PPRi)

En 2022, nous avons étudié les dossiers PPRi des Vals de "St-Georges, Chalennes, Montjean" et de "Marillais-Divatte" répondant ainsi à la consultation, lancée en juin par les services préfectoraux, sur les aléas et les enjeux dans les vals endigués et sur les territoires des communes citées. Dans cette étude, la ligne de la crue de 1910 est prise comme référence de l'événement déterminant. Dans notre avis d'octobre 2022, nous n'avons pas remis en cause cette hypothèse.

Par ailleurs, nous avons relevé, avec satisfaction, les stipulations du décret «aléas» de 2019 considérant les ouvrages de protection comme vulnérables. Dans cette étude, nous avons aussi constaté, avec une certaine inquiétude, le très faible niveau de fiabilité des digues de Saint-Georges et de Montjean qui pourraient être emportées lors de crues plus fréquentes. Nous n'avons pas eu de remarques à formuler sur les cartes des enjeux.

3.4. L'agriculture

Méthanisation

La Sauvegarde a poursuivi son attention aux divers projets de méthanisation à l'étude en Maine-et-Loire. L'année 2022 a été l'occasion de formaliser l'avis de la fédération pour 3 d'entre eux, soumis à consultation publique :

- celui de la SAS Baugé-Agri-Méthane, pour lequel la Sauvegarde a émis un avis favorable avec cependant des réserves notamment sur les intrants, le stockage du digestat et l'intégration paysagère du site;
- celui de la Société CVBEE1 à Seiches-sur-le-Loir : avis favorable assorti de plusieurs demandes précises pour éviter toute dérive ou nuisance;
- celui de la Société Gazelivia (traitement de déchets d'abattoir) au Lion d'Angers : avis favorable avec des réserves portant sur le dialogue avec les riverains, l'épuration du CO2, et le contrôle préventif des fuites.

3.5. L'environnement

Plan biodiversité d'Angers Loire Métropole

Angers Loire Métropole élabore un plan biodiversité milieux et paysage sur son territoire. La Sauvegarde de l'Anjou a été associée aux ateliers de concertation sur les fiches actions.

Le plan prévoit 4 axes d'actions :

Axe 1 : découvrir, sensibiliser et former pour mieux agir collectivement

Axe 2 : partager et mutualiser pour mieux connaître

Axe 3 : préserver et restaurer pour protéger le patrimoine naturel

Axe 4 : innover, expérimenter pour faire face aux nouveaux enjeux

Il nous paraît indispensable de rajouter 2 axes ou parties d'axe:

- réaliser des diagnostics sur les fonctionnalités des réservoirs de biodiversité et des liaisons écologiques afin d'adapter les actions de préservation et de restauration aux différentes situations et parties du territoire,
- diminuer la pollution des milieux, notamment des milieux humides et cours d'eau, ainsi que des milieux naturels et agricoles. Il s'agit en effet d'une cause importante d'effondrement de la biodiversité.

Le plan en reste surtout à des orientations stratégiques mais ne met pas en œuvre des actions concrètes en faveur de la restauration des milieux. Il n'identifie d'ailleurs pas d'indicateurs de préservation de la biodiversité ou de restauration écologique. Les actions décrites sont de fait des méthodes à mettre en œuvre pour aboutir à des actions concrètes.

Par ailleurs, la mise en œuvre d'actions suppose des ressources humaines et financières qui ne sont pas décrites précisément dans les fiches "actions". Il s'agit pourtant d'une condition essentielle pour atteindre des résultats concrets.

Une lettre a été adressée au président d'ALM pour lui faire part de notre avis. La LPO a envoyé une lettre similaire. L'adjointe chargée du projet, Madame Houssin-Salvetat, semble prendre en compte notre argumentaire.

12

3.6. L'urbanisme

CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement)

La Sauvegarde de l'Anjou a participé en 2022 à de nombreuses réunions avec le CAUE.

Participation à plusieurs Conseils d'administration où nous avons insisté sur l'importance pour le CAUE de pouvoir recruter un architecte-paysagiste, compétence que le CAUE n'a plus en interne et qu'il est obligé de sous-traiter compte tenu de la forte demande des communes. A ce jour, des discussions sont en cours entre le CAUE et le Département pour dégager les financements nécessaires.

Plusieurs réunions de travail se sont tenues sur le thème des inventaires des arbres et d'un partenariat entre la Sauvegarde de l'Anjou et le CAUE portant sur trois points :

- Partenariat renforcé pour l'inventaire des arbres avec mise en place d'un comité d'experts conjoints.
- Projet d'une exposition commune sur les arbres remarquables programmé pour fin 2023
- Partenariat de formation sur les arbres avec la promotion de la charte de l'arbre mise au point par la Sauvegarde.

Ce projet de partenariat a fait l'objet de l'élaboration d'un protocole d'accord à régulariser prochainement.

Par ailleurs, le CAUE a organisé avec le Département et les Amis du Patrimoine Trélazéen (dont la Sauvegarde est adhérente) une réunion publique de présentation, dans le cadre des «Carnets d'Anjou» (Editions 303) sur la Manufacture d'allumettes de Trélazé (auteurs: Bruno Letellier, Paul Smith et Pascal Reysset).

Plusieurs hommages ont été rendus dans l'année dans les locaux du CAUE notamment par l'association A3A.

Contentieux sur le PLUi Saumur Loire Développement

Les échanges de mémoires auprès du tribunal administratif se sont poursuivis au cours de l'année sur le PLUi de l'ancienne agglomération (Saumur Loire Développement) entre la Sauvegarde de l'Anjou et la nouvelle agglomération de Saumur Val de Loire.

3.7. L'aménagement

Projet JADE d'extension du site du groupe Thales à Cholet

Ce projet d'extension du site de Thales à Cholet est sans doute l'un des plus mauvais qu'a dû analyser la Sauvegarde de l'Anjou en 2022, du point de vue des atteintes à l'environnement. Pour n'en citer qu'une, il prévoit la destruction de 18 ha de zones humides sans mesures compensatoires suffisantes.

Ce projet a été soumis à enquête publique en mai 2022. En plein accord avec la MRAE, l'ARS et le CNPN qui ont soulevé avec une rare sévérité les insuffisances liées à ce projet, la Sauvegarde a émis un avis défavorable en insistant notamment sur l'absence d'application de la séquence Eviter/Réduire/Compenser à propos des zones humides impactées, le mépris manifeste à l'égard de la biodiversité au vu des surfaces artificialisées et de la pollution lumineuse générée, le plan de mobilité indigent privilégiant les parkings (pour 5,4 ha), et l'omission de mesures de prévention à l'égard de la présence du radon et de l'amiante. La Commission Locale de l'Eau Evre-Thau-St-Denis souligne de son côté que l'équivalence surfacique inscrite à l'article 2 du règlement du SAGE n'est pas satisfaite et son bureau a émis une réserve sur ce projet en raison de la non-compensation totale des 5,3 hectares de zones humides détruites sur le bassin versant de l'Evre.

Malgré ces avis négatifs multiples, convergents et circonstanciés, la préfecture a accordé l'autorisation environnementale à cet aménagement.

ZAC Océane 1

En mars 2022, une visite du site était organisée par ALM et ALTER, à laquelle la Sauvegarde et la LPO étaient conviées afin de juger de la mise en place de mesures compensatoires. Mesures compensatoires qui, rappelons-le, avaient été obtenues par les deux associations en vue de préserver des milieux humides et de protéger de la biodiversité ordinaire. Malheureusement, le constat a été fait *de visu* puis par écrit, que la majorité des aménagements réalisés n'étaient pas efficaces, voire même contre-productifs et risquaient d'assécher les parcelles concernées. La balle est maintenant dans le camp des aménageurs...

3.8. L'énergie

Centrale solaire à Durtal

Dans le domaine de l'énergie, la Sauvegarde a analysé le projet de centrale photovoltaïque porté par la Société Kronosol à Durtal, sur une ancienne décharge de déchets inertes. Elle a déposé à l'enquête publique et émis un avis favorable à ce projet tout en regrettant l'absence de concertation entre le promoteur et les riverains, et en attirant l'attention sur les risques induits pour un élevage voisin en cas d'incendie sur la centrale.

3.9. Les mobilités

Angers Loire Métropole

La Sauvegarde a adressé une lettre à Jean-Marc Verchère, président de la communauté urbaine d'Angers pour demander un véritable changement de politique de mobilité pour l'agglomération.

La mobilité est la principale source d'émission de gaz à effet de serre et le premier poste de consommation d'énergie, un virage essentiel doit être pris dans ce sens.

Angers Loire Métropole a voté la déclaration de l'urgence climatique afin d'atteindre la neutralité carbone en 2050. La deuxième ligne de tramway va être mise en circulation d'ici quelques mois, et notre association s'en réjouit. Cependant, tant qu'une véritable inversion des priorités ne sera pas impulsée dans sa politique de mobilité, Angers ne sera pas au rendez-vous et ne réussira pas à atteindre ses objectifs.

La Sauvegarde soutient un système de transports en commun plus attractif :

Les déplacements en transports en commun restent souvent moins performants que ceux effectués en véhicule personnel. Il faut arrêter tout investissement favorisant la voiture, sinon, il restera impossible d'inverser les tendances observées, limitant de fait les mobilités alternatives. Nous proposons ainsi un renforcement des lignes et des équipements en site propre (busway, lignes de train assurant une desserte péri-urbaine...) et des expérimentations ambitieuses, à l'occasion du lancement du nouveau réseau de transports en commun.

La Sauvegarde soutient les modes doux de déplacement :

Nous avons besoin d'un plan vélo plus ambitieux, en n'oubliant pas un vaste nouveau plan de piétonnisation du cœur de ville d'Angers. L'espace public doit clairement prioriser les usages efficaces, continus et sûrs.

L'association défend une politique d'intermodalité structurée :

Les échanges entre Angers et les communes extérieures constituent une problématique majeure, avec peu d'offres alternatives à la voiture. Cela nécessite des lignes express de transport en commun entre les polarités, définies comme structurantes dans le projet de territoire, et le cœur de la ville d'Angers. Pour privilégier des accès aisés aux centres d'attraction du territoire, une relecture des points d'entrée et d'intermodalité en ville est à penser pour les transformer en lieux pivots du changement intermodal, notamment pour le quartier Saint-Serge qui possède des atouts indéniables sur ce sujet.

Enfin la Sauvegarde exige une politique de stationnement cohérente :

La politique de stationnement actuelle est toujours associée à l'idée de vitalité et d'attractivité commerciale. Pourtant, de nombreuses villes parviennent à développer une dynamique commerciale sans offrir autant de facilité pour le stationnement automobile. La politique de stationnement est un levier puissant pour faire changer les comportements, en favorisant par exemple la rotation des places de parking et la suppression des transits parasites. Il est nécessaire de diminuer l'offre de stationnement en cœur d'agglomération et de supprimer le stationnement gratuit : celui de la première heure dans les parkings ou celui de la place de la Rochefoucauld, place historique qui mériterait une réflexion stratégique d'ensemble. Le projet de parking public en ouvrage face au château est présenté comme nécessaire à l'attractivité touristique de la ville, ce qui reste à justifier. Nous estimons que ce projet est contraire à une véritable stratégie de mobilité durable : en offrant plus de places de stationnement que celles qui sont supprimées par l'aménagement des places Kennedy et de l'Académie (projet ambitieux que nous approuvons par ailleurs), ce nouvel ouvrage risque de constituer un véritable aspirateur à voitures, dans un des secteurs les plus saturés de l'agglomération. Aussi nous avons demandé au président de la communauté urbaine de surseoir à l'aménagement du parking du Château tant qu'une étude d'impact sérieuse n'aura pas été réalisée, avec des résultats débattus, dans le cadre d'un débat plus global sur la politique de mobilité durable de notre territoire.

14

Conclusion

Depuis la forte mobilisation en 2019 de la Sauvegarde de l'Anjou pour la défense des arbres, l'année 2022 a accentué notre visibilité sur les enjeux de la défense de l'environnement au sein des territoires. Le recrutement d'un animateur a permis avec les bénévoles du groupe Arbres d'élargir cette visibilité auprès du public et des institutions.

Ce projet répond aux attentes fortes des citoyens, ce qu'attestent les premiers retours et engagements. Comme le montre le récapitulatif des réunions 2022 présenté en annexe 1 de ce rapport, la Sauvegarde de l'Anjou a été représentée comme chaque année dans de très nombreuses commissions et instances où elle a défendu sa conception transversale de la protection de l'environnement et du patrimoine.

L'essentiel des préoccupations et de l'investissement de la Sauvegarde en 2022 a concerné la protection des arbres, les dossiers sur l'eau, sur l'urbanisme et sur les mobilités. La Sauvegarde continue sa vigilance sur certaines zones sensibles (notamment les zones humides dans la cadre des PLUi, la ZI de Méron) et certaines installations classées.

Toutes ces actions ont conforté la reconnaissance par les pouvoirs publics du rôle important de la Sauvegarde de l'Anjou en faveur de l'intérêt collectif.

Annexe 1

Liste des réunions 2022

Date	Lieu	Objet
3 janvier	Angers+visio	Bureau de la Sauvegarde de l'Anjou
6 janvier	Angers+visio	CA de la Sauvegarde de l'Anjou
7 janvier	Le lion d'Angers	Rencontre SVA et Elivia
20 janvier	Angers	Conférence de presse de la Sauvegarde
24 janvier	Angers	Rencontre Sauvegarde-LPO Anjou
31 janvier	Angers +visio	Bureau de la Sauvegarde de l'Anjou
1 ^{er} février	Angers	Réunion SVA/Justice Climatique
2 février	Visio	CA FNE Pays de la Loire
3 février	Angers+visio	CA de la Sauvegarde de l'Anjou
21 février	Visio	CSS UVE de Lasse
23 février	Angers	Réunion groupe arbres
28 février	Angers	Bureau de la Sauvegarde de l'Anjou
3 mars	Angers+visio	CA de la Sauvegarde
10 mars	Angers	Place au vélo
12 mars	Angers	AG de la Sauvegarde
15 mars	Angers	Réunion pédagogique sur les zones humides
19 mars	Angers	AG FNE pays de la Loire
24 mars	Angers	Rencontre CNDP/FNEPL/Sauvegarde
30 mars	Le Mans	Formation arrêtés Sécheresse FNE
31 mars	Angers	CODERST
5 avril	Angers+visio	Bureau de la Sauvegarde de l'Anjou
7 avril	Angers+visio	CA de la Sauvegarde de l'Anjou
11 avril	Angers	Préparation entretien embauche SVA
19 avril	Ste Gemmes sur Loire	Réunion sur projet de parking Port Thibault
25 avril	Angers	AG ADZI
25 avril	Angers	Entretien embauche SVA
27 avril	Angers	AG CAUE
27 avril	Angers	Réunion bureau création poste salarié
30 avril	Angers	AG LPO
2 mai	Angers	Accueil nouveau salarié
2 mai	Angers+visio	Bureau de la Sauvegarde de l'Anjou
3 mai	Angers	CDPENAF
4 mai	Angers	CA FNE Pays de la Loire
5 mai	Angers+visio	CA de la Sauvegarde de l'Anjou
12 mai	Angers	PPRI
13 mai	Angers	Réunion OFB 49
20 mai	Angers	Préparation Réunion Groupe Arbres Anjou SVA
30 mai	Angers+visio	Bureau de la Sauvegarde de l'Anjou
2 juin	Angers	Réunion de travail CAUE
2 juin	Angers+visio	CA de la Sauvegarde de l'Anjou
7 juin	Angers	Remise du prix départemental Architecture CAUE
8 juin	Loire Authion	CA du CEVA

15

11 juin	Angers	Fête de l'Arbre
12 juin	Seiches sur Loir	Boucle de Boudré
14 juin	Angers	Comité stratégique PAT ALM
16 juin	Angers	Réunion Groupe Arbres
21 juin	Angers	Comité ressources en EAU49
22 juin	Angers	Commission carrières
25 juin	Segré	AG Maisons paysannes de France
27 juin	Angers+visio	Bureau de la Sauvegarde de l'Anjou
28 juin	Cholet	Réunion Aérodrome Cholet
28 juin	Varades	Rencontre DREAL
27 juin	Angers	Réunion de bureau
29 juin	Chinon	CLI centrale nucléaire de Chinon
1 ^{er} juillet	Angers	Formation SVA sur les SAGE
4 juillet	Angers	Réunion de Travail Mobilités Angers Loire Métropole
4 juillet	Ste Gemmes sur Loire	CA de la Sauvegarde de l'Anjou
6 juillet	Angers	Réunion Eau Conseil Départemental 49
8 juillet	Angers	Réunion Groupe Arbres Angers Loire Métropole
8 juillet	Angers	CA FNE Pays de la Loire
18 juillet	Angers	Réunion interne financement projet Arbres Anjou
26 juillet	Brissac Quincé	Rencontre Fédération de la Pêche
27 juillet	Angers	CODERST
17 août	visio	Réunion CDEau
31 août	Angers	Réunion CDEau
28 août	Angers	Rencontre SESA
26 août	Angers	Réunion de Travail Groupe Arbres
29 août	Angers+visio	Bureau de la Sauvegarde de l'Anjou
31 août	Angers	Comité de l'Eau
1 ^{er} septembre	Angers+visio	CA de la Sauvegarde de l'Anjou
14 septembre	Angers	Ateliers de Biodiversité Angers Loire Métropole
16 septembre	Bouchemaine	Conférence de presse SVA- Charte de l'Arbre
15 septembre	Nantes	Réunion régionale Sentinelles de la Nature
17et18 sept.	Angers	Fête du patrimoine
17 septembre	Trélazé	Évènement aux Allumettes
22 septembre	Angers	Campus Day
22 septembre	Brissac Quincé	Signature CTE Layon
28 septembre	Nantes	Commission agence de l'eau
29 septembre	Angers	Rencontre nouveaux adhérents
3 octobre	Angers+visio	Bureau de la Sauvegarde de l'Anjou
6 octobre	Angers+visio	CA de la Sauvegarde de l'Anjou
10 octobre	Visio	Réunion MRAE
11 octobre	Angers	Formation Cloud SVA
11 octobre	Angers Bouchemaine	Loire et végétal à vélo
11 octobre	Angers	Rencontre CD 49
13 octobre	Angers	Rencontre avec la fédération de la pêche
15 octobre	Angers	Visite et découverte de l'Arboretum
17 octobre	Visio	Réunion Sentinelles de la Nature
25 octobre	Angers	Visites de l'Arboretum
26 octobre	Angers	Formation SDAGE par Comité de Bassin Loire Bretagne
27 octobre	Angers	Rencontre avec le conseil départemental sur les ENS
28 octobre	Angers	Rencontre du nouveau DDT 49
2 novembre	Angers+visio	Réunion de bureau de la Sauvegarde de l'Anjou

8 novembre	Angers	Commission d'Aptitude des Commissaires Enquêteurs 49
8 novembre	Ste Gemmes sur Loire	Soirée «aux Arbres citoyens» FNE /France 2
10 novembre	Angers+visio	CA de la Sauvegarde de l'Anjou
10 novembre	Angers	Émission sur les arbres RCF
15 novembre	Angers	Visite SVA / SESA Arboretum Angers
15 novembre	Beaupréau	CLE Evre Thau Saint Denis
15 novembre	Angers	Rendez vous CD 49
17 novembre	visio	Réunion Sentinelles de la Nature
18 novembre	Angers	Réunion de travail Charte de l'Arbre -Ville d'Angers
19 novembre	Angers	Vélorution
19 novembre	Angers	Vélorution
22 novembre	Angers	Audience avec la SNCF espèces protégées
28 novembre	Angers +visio	Bureau de la Sauvegarde de l'Anjou
29 novembre	Angers	Réunion de Bassin élargi
1 ^{er} décembre	Angers+visio	CA de la Sauvegarde de l'Anjou
7 décembre	Visio	CA FNE Pays de Loire
décembre	Ecouflant	CCSPL du SIEML
8 décembre	Angers	Comité des usagers de la Préfecture (CLU/CLAC)
8 décembre	Angers	20 ans du Conseil de Développement Loire Angers
décembre	Lasse	CCS Usine valorisation des déchets SIVERT
16 décembre	Angers	Réunion de Travail CAUE
19 décembre	Visio	Réunion Sentinelles de la Nature
décembre	Nantes	Réunion DREAL – énergies renouvelables
décembre	Angers	Participation émission radio G avec collectif solidair'monde
décembre	Baugé en Anjou	COFIL du projet ECOCIR
décembre	Angers	CODERST
décembre	Sainte Méline	Signature du SAGE approuvé en présence du préfet

Annexe 2

Recours engagés ou suivis en 2022

Urbanisme

PLUi de Saumur Loire Développement – Suite du recours

Engagé en 2020 pour contester notamment la prise en compte insuffisante de la trame verte et bleue dans ses orientations, le recours contre le PLUi de Saumur Loire Développement a donné lieu à de nouveaux échanges d'écritures contentieuses en 2022. Le jugement pourrait intervenir en 2023.

Urbanisme

PLUi Anjou Loir Sarthe (site de Boudré) – Suite du recours

En 2019, la Sauvegarde de l'Anjou et le Collectif Préservons le domaine de Boudré avaient engagé un recours contre le PLUi d'Anjou Loir Sarthe, concernant plus particulièrement le domaine de Boudré sur le territoire de la commune de Seiches-sur-le-Loir. Les associations contestent en effet le traitement réservé à ce site remarquable sur le plan de la biodiversité, visant à permettre l'implantation d'un centre d'entraînement de chevaux. De nouveaux échanges de mémoires ont eu lieu en 2022 et devraient aboutir à un jugement au cours de l'année 2023. Il est à préciser que le projet de centre d'entraînement a depuis été abandonné et que le conseil départemental souhaite faire du site une «vitrine de la biodiversité» dans le département.

Pêche / Biodiversité

Cahier des charges des baux de pêche

Le droit de pêche de l'État sur le domaine public fluvial peut être loué à des pêcheurs amateurs ou professionnels, les locataires s'engageant à se conformer à un cahier des charges établi par le préfet. Le cahier des charges approuvé pour la période 2023-2027 autorise au profit des pêcheurs amateurs l'utilisation d'ancaus, pièges particulièrement performants qui sont de nature à entraîner un prélèvement de poissons plus important que d'autres engins. Pour cette raison, l'utilisation d'ancaus est interdite par le code de l'environnement, ce que la Sauvegarde de l'Anjou a fait savoir au cours de la consultation publique sans être entendue. Le cahier des charges ayant été approuvé en maintenant cette possibilité nuisible à la biodiversité, la Sauvegarde de l'Anjou a formé un recours contre l'arrêté préfectoral le 19 octobre 2022.

Eau

Barrage de Pont – Rejet du recours en appel

Par arrêt rendu en décembre 2022, la cour administrative d'appel de Nantes a rejeté le recours par lequel la Sauvegarde de l'Anjou contestait le choix d'équipement du barrage de Pont (sur le Loir) par une passe à poissons au lieu d'un arasement. Ce barrage d'une hauteur de 1,80m constitue l'un des 16 obstacles majeurs à la continuité écologique parmi une liste de plus de 20 000 obstacles sur le territoire du bassin de la Loire. Son utilité est faible : favoriser quelques prises d'eau agricoles, qui pourraient continuer à fonctionner moyennant quelques aménagements, et rehaussement du plan d'eau de Villevêque. La cour constate que le choix de la passe à poissons est effectivement le plus onéreux et le moins favorable à l'environnement. Elle considère également qu'il obère l'atteinte des objectifs de réduction du taux d'étagement du Loir et par conséquent l'atteinte de bon état des masses d'eau à l'horizon 2027. Elle estime néanmoins que la solution de la passe à poissons aura un effet positif sur la continuité écologique par rapport à la situation actuelle et qu'il s'inscrit donc, même en partie, en compatibilité avec les orientations définies par le SDAGE et le SAGE. Une décision qui en dit long sur la faible portée juridique de ces documents de planification...

Annexe 3

Plaintes déposées en 2022

Urbanisme

Destruction d'espaces boisés classés à Mûrs-Erigné

Signalés sur Sentinelles de la Nature, des travaux d'aménagement visant à la mise en place de résidences mobiles de loisirs ont entraîné la destruction d'un espace boisé classé à Mûrs-Erigné. Cette opération par conséquent interdite par le PLUi d'Angers Loire Métropole a donné lieu à une plainte de la Sauvegarde de l'Anjou et FNE Pays de la Loire, le 3 janvier 2022.

Biodiversité

Destructions d'habitats d'espèces protégées le long de la ligne SNCF Angers – Le Mans

Suite à un défaut d'entretien des abords de la ligne SNCF entre Angers et Le Mans, la société SNCF Réseau a mandaté un sous-traitant (société SEFA Environnement) pour intervenir sur la végétation au cours du printemps 2019. Réalisée en pleine période de nidification, cette opération portant sur un linéaire important a entraîné la destruction d'habitats et d'individus d'espèces protégées sur une surface estimée par l'OFB à près de 6 ha. Aux côtés d'autres associations membres de son mouvement, la Sauvegarde de l'Anjou s'est constituée partie civile à l'encontre des deux sociétés mises en cause. L'audience a été renvoyée à l'année 2023.

Urbanisme / Biodiversité

Destruction de zones humides à Bouchemaine

Les travaux d'aménagement du lotissement « Le domaine de Rochebrune », au lieu-dit Le Hartaud sur le territoire de la commune de Bouchemaine, démarrés pendant l'été 2021, ont entraîné la destruction de zones humides dont la conservation était pourtant imposée à l'aménageur tant en vertu du permis de construire que du récépissé de déclaration « loi sur l'eau » applicables à la réalisation de son projet. La Sauvegarde de l'Anjou, qui était par ailleurs intervenue au cours de la procédure d'autorisation du projet pour alerter quant aux risques d'atteintes à la zone humide en question, a porté plainte contre l'aménageur (société European Homes 77) par courrier du 17 janvier 2022.

Eau

Pollution de l'Oudon à la bentazone

Dans une publication de janvier 2022, le syndicat du bassin de l'Oudon fait état d'une pollution détectée lors de prélèvements réalisés dans la rivière de l'Oudon à Segré et portant sur la présence d'un herbicide, le bentazone. La pollution en question serait en cours depuis l'été 2021 et serait caractérisée par des concentrations excédant de 100 à 1 000 fois les taux habituels. Des investigations sont lancées à compter de l'automne 2021 afin de retrouver la source de la pollution et mettent en évidence la responsabilité du site exploité par la société SOLAIRGIES, qui abrite une unité spécialisée dans le traitement par déshydratation d'effluents et de boues. Les circonstances précises d'intervention de la pollution sont à ce jour inconnues. Aux côtés de FNE Pays de la Loire, la Sauvegarde de l'Anjou a porté plainte auprès du parquet d'Angers pour que la lumière soit faite sur cette pollution